

Le 23 Septembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coop de France et la FCD signent un accord cadre

Coop de France, organisation représentative des coopératives agricoles et agroalimentaires et la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) ont décidé de s'engager dans un cadre de travail visant à améliorer leurs relations sur différents sujets d'intérêt commun.

Le pôle agroalimentaire de Coop de France, mis en place il y a un an sur le SIAL, a pour objectif de faire connaître et reconnaître les atouts de l'offre alimentaire des coopératives à travers notamment des relations renouvelées avec la distribution.

La FCD poursuit sa logique de dialogue avec l'amont des filières alimentaires dans un esprit de construction réciproquement bénéfique. L'accord signé aujourd'hui s'inscrit dans la lignée de ceux déjà signés avec la FEEF.

Depuis plusieurs mois, des discussions ont été menées par les deux organisations et ont abouti au constat suivant : il est de la responsabilité des partenaires économiques de trouver des leviers de création de valeur et de restauration de la confiance du consommateur. La déflation des prix de nombreux produits alimentaires et la baisse permanente du budget des ménages alloué à l'alimentation fragilisent dangereusement l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire.

La crise actuelle dans les filières d'élevage en France conforte Coop de France et la FCD dans leur volonté d'initier un plan d'actions dont les objectifs sont de :

- valoriser une offre alimentaire diversifiée, de qualité, transparente sur l'origine des produits, leur histoire et le modèle alimentaire qu'ils portent ;
- mettre en synergie le savoir-faire professionnel de toutes les parties prenantes de la filière ;
- poser les principes d'un renouvellement de la relation commerciale ;
- rechercher toute piste d'amélioration susceptible de renforcer la compétitivité globale de la filière alimentaire.

Ce « *new deal* » constitue le point de départ d'une ambition à 1 an, dont la mise en œuvre va démarrer début octobre avec l'appui de groupes de travail opérationnels. Ces groupes se réuniront tous les mois avec pour objectif de formaliser des guides de bonnes pratiques, des recommandations communes et d'initier des partenariats régionaux ciblant les produits coopératifs locaux.

« *Notre ambition forte est d'aboutir à des guides de bonnes pratiques et des recommandations sur lesquels les acheteurs et les commerciaux seront sensibilisés, afin de faire évoluer l'état d'esprit vers une vision constructive de filières pérennes, créatrices de valeur ajoutée* » souligne Philippe Mangin.

« *Nous partons du constat que les démarches de partenariats et de travail en commun permettent d'aboutir à des conclusions acceptées par les opérateurs et valorisantes pour l'ensemble des parties prenantes. C'est une nouvelle étape dans notre logique de co-construction avec les filières alimentaires* » ajoute Jacques Creyssel.

Ce plan d'action fera l'objet d'un bilan au bout d'un an. A son issue, d'autres chantiers pourront être ouverts.

Contacts presse :

yves.boulay@coopdefrance.coop

Tél. : 01 44 17 57 70

Mobile : 06 30 42 74 43

www.coopdefrance.coop

asauvagnargues@fcd.fr

Tél. : 01 44 43 99 01

www.fcd.fr

Coop de France :

Président : Philippe Mangin

Délégué Général : Pascal Viné

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 750 entreprises coopératives, unions et sica dans le secteur agricole, agroalimentaire et agro-industriel (dont 2 350 coopératives et unions),
- 84,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires global des coopératives et de leurs filiales,
- 11 545 Cuma,
- Plus de 160 000 salariés,
- ¾ des agriculteurs adhèrent à une coopérative.

FCD :

La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

Accord Cadre COOP DE FRANCE – FCD pour favoriser le modèle coopératif alimentaire

Préambule

Coop de France est l'organisation professionnelle unitaire de la coopération agricole. Elle représente les coopératives agricoles, agroalimentaires et agro-industrielles françaises, ainsi que leurs filiales. Force de propositions auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile, Coop de France a pour mission de promouvoir le modèle coopératif en valorisant son action économique.

La FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution) regroupe les entreprises du commerce à prédominance alimentaire ou spécialisées. La FCD a pour mission de représenter et défendre les intérêts généraux et communs de ses membres. Elle assure leur représentation auprès des pouvoirs publics, des instances économiques et sociales, officielles ou privées, nationales ou européennes.

Constats partagés

La déflation des prix de nombreux produits alimentaires et la baisse permanente du budget des ménages alloués à l'alimentation sont des tendances fortes pour l'ensemble de la filière alimentaire. Ces tendances peuvent avoir :

- des effets négatifs : fragilisation des acteurs de la chaîne alimentaire, en entravant les investissements nécessaires destinés à répondre aux attentes renouvelées des consommateurs,
- mais aussi des conséquences plus positives : développement d'un nouveau mouvement de mise en valeur des produits pour maintenir et développer les volumes.

Une grande part des difficultés rencontrées par la filière alimentaire française provient d'un déficit de compétitivité par rapport à ses concurrents, notamment européens. Au-delà de la responsabilité des pouvoirs publics nationaux et européens sur ce dossier, il appartient aussi aux acteurs de la filière de rechercher toute piste d'amélioration susceptible de renforcer la compétitivité globale de la filière alimentaire.

Dans un tel contexte, la confiance des consommateurs constitue un enjeu essentiel. Coop de France et la FCD souhaitent pouvoir apporter des réponses partagées, tout particulièrement à l'heure où la qualité, l'origine des produits, leur histoire et le modèle alimentaire qu'ils représentent, sont de plus en plus recherchés.

C'est dans cet état d'esprit que Coop de France et la FCD souhaitent initier un plan d'actions commun permettant de :

- valoriser le savoir-faire professionnel de toutes les parties prenantes de la filière,
- rassurer le consommateur, tout en répondant à ses attentes d'une offre diversifiée et mieux comprise
- poser les principes d'un renouvellement de la relation commerciale.

Objectifs

Coop de France et la FCD se sont accordées sur des axes de travail visant à sensibiliser le consommateur sur la richesse de l'offre alimentaire française et l'importance de la filière.

Les instances se sont donné une année pour engager cette dynamique. Afin d'assurer une plus grande efficacité à ce projet, elles ont convenu de se focaliser sur quatre sujets prioritaires : renouveler la relation commerciale, rechercher les synergies permettant d'améliorer la compétitivité des filières, déployer le développement durable et mobiliser les réseaux locaux.

Cette première étape doit s'inscrire dans le temps et les premiers sujets identifiés, après évaluation, en appelleront probablement d'autres.

Sujets d'intérêt commun

Coop de France et la FCD ont identifié quatre sujets d'intérêt commun sur lesquels un travail collectif aurait du sens pour leurs adhérents respectifs :

- **Renouveler la relation commerciale :**
 - Identifier et rédiger des bonnes pratiques relatives à la formalisation des accords commerciaux
 - Identifier et promouvoir les leviers d'amélioration de l'optimisation logistique (pénalités, modalités de livraison, nouveaux schémas logistiques ...),
 - Formaliser des recommandations pour accentuer la communication et la valorisation des produits coopératifs.
- **Rechercher ensemble toutes les synergies permettant d'améliorer la compétitivité des acteurs qu'elles représentent par :**
 - une mise en avant des bénéfices de l'approche filière et l'encouragement de leur valorisation
 - une réflexion visant à mieux adapter l'offre produit à la demande du consommateur
 - une étude sur la segmentation produit tant en terme d'outil de valorisation que d'outil d'optimisation économique.
- **Déployer le développement durable :**
 - Recenser les dispositifs RSE existant de part et d'autre et faciliter leur rapprochement par une reconnaissance mutuelle des outils mis en œuvre pour évaluer les actions RSE des entreprises.
 - Concrétiser des actions communes sur le gaspillage alimentaire : dans le cadre de la mise à jour du « Guide du don ANIA/FNSEA/FCD/SOLAAL » intégrer Coop de France aux travaux. Mener des réflexions sur l'évolution des Date de Durabilité Minimum (DDM) et Date Limite de Consommation (DLC), des délais garantis clients. L'objectif sera d'aboutir à l'établissement de bonnes pratiques.
- **Mobiliser les réseaux locaux** en proposant des rencontres régionales pour mieux se connaître réciproquement et réfléchir aux leviers de développement d'une offre locale.

Moyens

Des séances de travail mensuelles entre experts Coop de France et FCD, avec l'appui d'opérationnels des adhérents respectifs.

Résultats envisagés

Formalisation de guides de bonnes pratiques, établissement de recommandations communes, organisation d'un évènement commun de sensibilisation sur les enjeux de la filière alimentaire.

Délais

Ces recommandations seront officialisées en septembre 2016 et feront l'objet d'évaluations, voire, d'adaptations annuelles au fur et à mesure de leur déploiement.

Paris, le

Philippe Mangin

Coop de France

Jacques Creyssel

FCD